



Etude prospective du budget de l'assainissement dans le cadre du schéma directeur

Mise à jour 11/2024

SOMMAIRE

- 1- Méthodologie
- 2- Mise à jour des données
- 3- Constats et ajustements proposées
- 4- Les investissements ajustés
- 5- Problématique
- 6- Hypothèses
- 7- Démarche et résultat

1 – Méthodologie

- Compilation des comptes administratifs 2018-2023
- Intégration des éléments de l'atterrissage prévisionnel 2024 et du budget 2025
- Détermination des hypothèses d'évolution des produits et des charges
- Intégration des APCP existants
- Intégration de la programmation pluriannuelle de travaux élaborée par SCERCL
- Création d'un outil de simulation Excel intégrant :
 - Des hypothèses d'évolution modifiables
 - Une projection sur 10 ans
 - La détermination d'une évolution du prix de l'eau permettant l'équilibrage de la prospective

2 – Mise à jour des données

- Une réévaluation des recettes à la baisse
 - Prise en compte de la stagnation constatée en 2023 et 2024 des volumes de consommation et projection sur la durée
 - Prise en compte d'une évolution de population de la CCCDS plus réduite de 1.1%-1.2% au lieu de 1.4%
 - Un montant de PFAC, ANC, vidanges et coefficients industriels à 690 000 € en 2025 (contre 845 000 € en 2024) avec une diminution progressive pour atteindre 570 000 € linéaires à partir de 2029
 - Meilleure prise en compte du décalage entre les recettes de facturation/les augmentations tarifaires appliquées et des impayés (création de la provision pour impayés et prise en compte d'ANC) et donc une « perte » annuelle de recettes plus importante sur la période 2025 – 2028

2 – Mise à jour des données

- Une réévaluation des charges à la hausse
 - Intégration des 10 cts d'augmentation du tarif de part variable des communes en DSP (VEOLIA) par le tarif CCCDS
 - Ajout de charges exceptionnelles en 2025 :
 - Reversement de 6 mois supplémentaires à VEOLIA
 - Modification des redevances agence de l'eau qui entraine un reversement des sommes collectées en 2024 supérieur aux sommes à collecter en 2025 (charge exceptionnelle de 100 000 €)
 - Augmentation contrats de prestation assainissement + 50 000 €
 - Intégration de la stratégie d'emprunt lié aux restes à réaliser qui induit une légère hausse des frais financiers ainsi que les frais intercalaires liés aux phasages des tirages d'emprunt

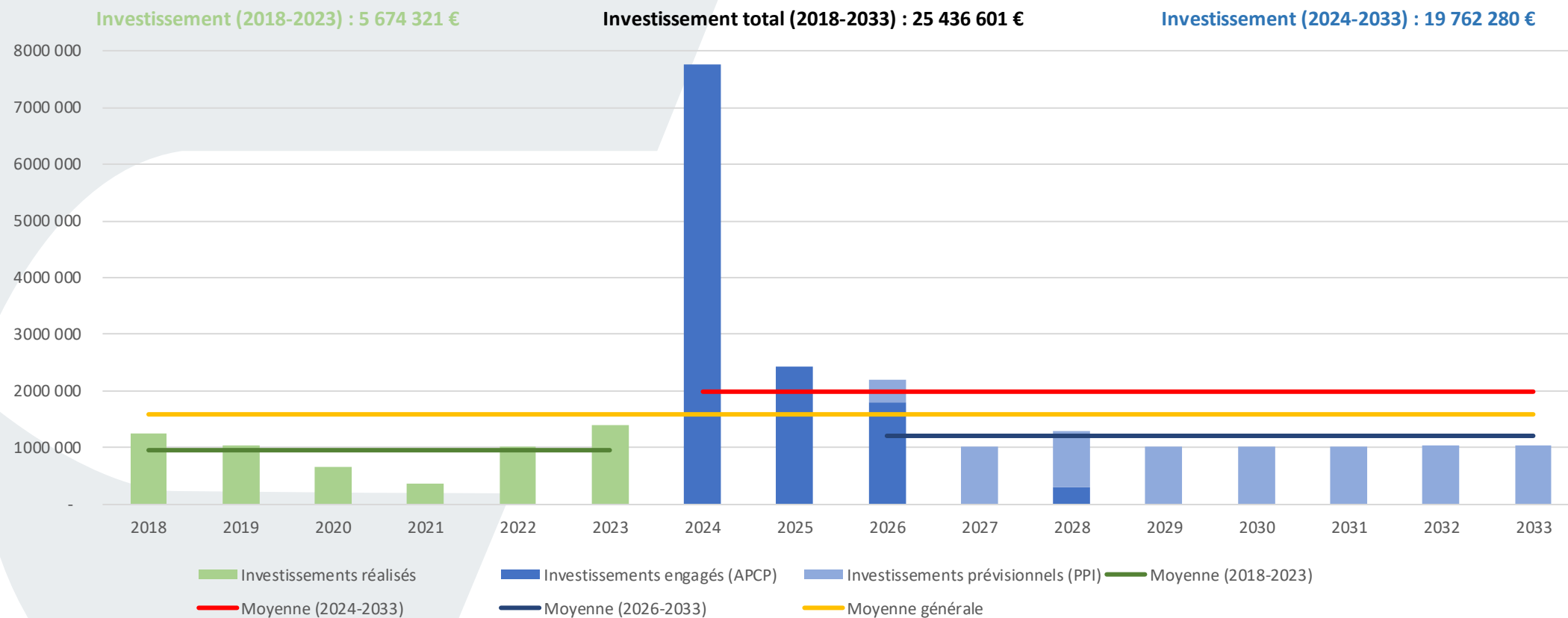
3 – Constats et ajustements proposés

- Le scénario précédemment retenu (0,15 €/m³ en 2025 et en 2026 puis 2,5% pour suivre l'inflation à partir de 2027)
- Les ajustements ont réduit l'épargne brute et l'encours de dette a augmenté davantage que prévu ce qui rend potentiellement négative l'épargne nette et des augmentations tarifaires supplémentaires quasi annuellement au-delà de l'inflation et de celles programmées
- Les ajustements suivants ont été anticipés sur les charges :
 - Etalement des investissements 2025 sur 2025 et 2026
 - Décalage d'un an du début de la mise en œuvre du schéma directeur en 2027 pour éviter les chevauchements avec les APCP
 - Décalage de l'embauche d'un ETP supplémentaire à 2026
 - Maintien d'1 000 000 €/an de travaux au titre du SDA à compter de 2027, l'exercice 2026 portera les études préalables pour réaliser les travaux 2027
 - Optimisation importante du 011 de 1 380 000 € à 1 272 000 €

4 – Montant des investissements ajustés

Des investissements importants déjà engagés

Evolution des investissements annuels



4 – Montant des investissements ajustés

Des investissements importants déjà engagés

Autorisations de programme - Crédits de Paiement Budget annexe Assainissement

	AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Crédits ouverts	13 237 000	350 000	610 000	683 000	2 455 000	6 578 200	2 417 192	1 800 000	-	292 112
Reste à réaliser N-1	-	-	42 682	500 549	148 153	1 195 325	-	-	-	-
Réalisé	-	38 266	20 007	595 619	795 560	-	-	-	-	-

Plan Pluriannuel d'Assainissement (SDA) Budget annexe Assainissement

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Investissements		400 000	1 005 816	1 085 816	1 085 816	1 085 816	1 085 816	1 025 187	1 025 187	1 025 187	1 025 187
Fonctionnement			-	-	-	-	-	-	-	-	-

Priorité 1 années 1 à 5	5 429 078
Priorité 2 années 6 à 10	5 125 935
Priorité 3 années 11 à 15	4 633 376

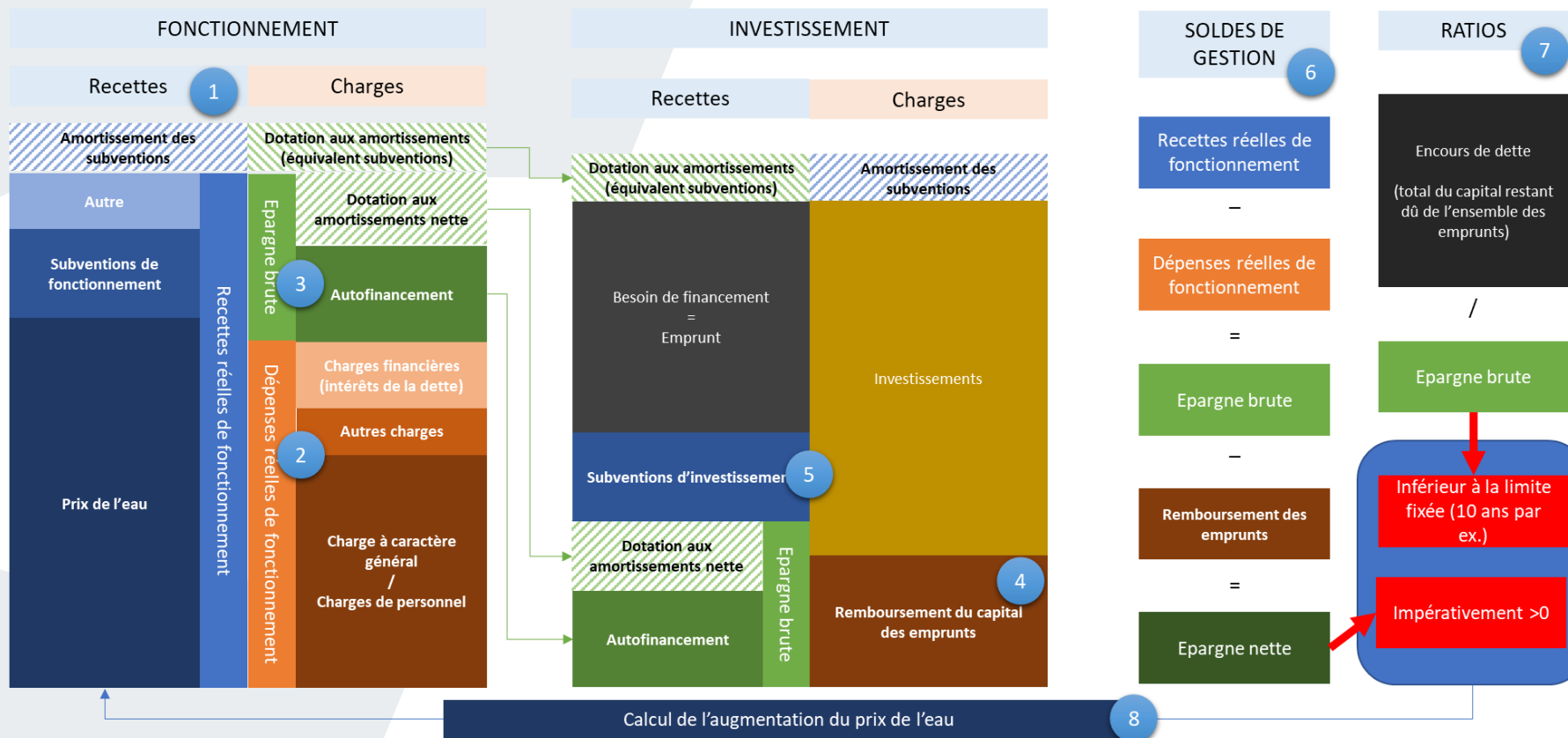
5 – Problématiques

Schéma de la prospective financière – problématique de l'épargne nette

- 1 : Détermination des recettes
- 2 : Détermination des autres charges
- 3 : Calcul de l'épargne brute (capacité d'autofinancement)

- 4 : Détermination du remboursement du capital de la dette
- 5 : Détermination des subventions d'investissement

- 6 : Calcul des soldes de gestion
- 7 : Calcul des ratios
- 8 : Détermination de l'impact sur le prix de l'eau sur la base des ratios fixés



6 – Les hypothèses

Des hypothèses arrêtées conjointement

HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION

	GLOBAL
Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	0,0%
Vente de produits, prestations	2,5%
Vente de produits, prestations : PFAC & ANC & Vidanges & In	570 000 €
Impact impayés + décalage (jusqu'en 2029)	1,0%
Augmentation "boost"	
Subvention d'exploitation	0,0%
Autres produits d'exploitation	0,0%
Produits financiers	0,0%
Produits exceptionnels (et revenus d'immeubles)	0,0%
Hypothèses d'évolution des charges de fonctionnement	
Charges à caractère général	3,0%
Charges de personnel et frais assimilés	3,0%
Atténuation de produits	2,0%
Autres charges de gestion courantes	2,0%
Charges exceptionnelles	2,0%
Hypothèses d'évolution du ratio d'endettement	
Ratio dette/épargne brute maximal	25 ans
Hypothèses d'emprunt	
Durée d'emprunt	25 ans
Taux d'intérêt annuel	3,40%

- Tous les scénarios intègrent une hausse des tarifs de 2,5%/an pour tenir compte de l'inflation.
- Les simulations de tarif pages suivantes ne font pas apparaître cette évolution de manière isolée

7 – Démarche et résultat

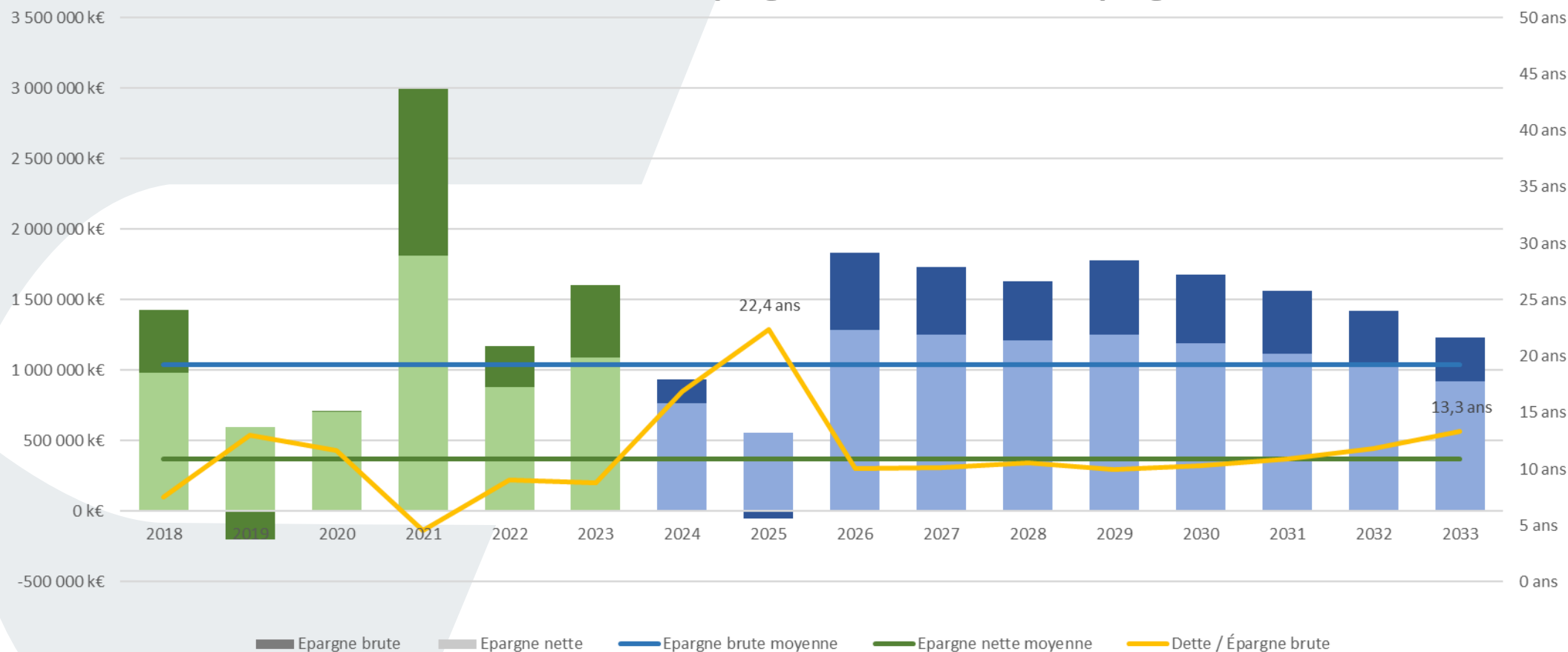
Proposition du bureau du 18 novembre 2024

- Aux vues des mises à jour de la simulation retenue dans un premier temps qui présentait une hausse de la part variable de 0.15€HT /m³ en 2025 et 2026, et compte tenu des corrections apportées à la prospective, le résultat de ce scénario est particulièrement défavorable, il ne permet pas d'équilibrer les dépenses et ne peut plus être envisagé.
- Le scénario retenu par le bureau et soumis au Comité des maires est une augmentation de 0.15€HT/m³ de la part fixe et une de 15,00 € de la part fixe en 2025 et 2026. Ce scénario offre une plus grande sécurité et permet d'envisager sereinement de faire face aux aléas budgétaires tout en satisfaisant aux besoins de la PPI.

7 – Epargne nette et épargne brute

Une épargne nette proche de 0 et un ratio dette/épargne brute de 22 ans en 2025

Evolution des indicateurs d'épargne et du ratio dette/épargne brute



7 – Evolution tarifaire

Pas d'augmentation nécessaire autre que l'inflation sur la durée

Evolution du prix de l'assainissement

Augmentation totale du prix de l'assainissement HT par m3 : 0,542 € Augmentation totale du prix de l'assainissement TTC par m3 : 0,596 €

